

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 02/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre le deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation :	28/08/2024	Nombre de conseillers en exercice :	17
Date d'affichage :	28/08/2024	Nombre de conseillers présents :	13
		Nombre de conseillers votants :	16

Présents : BETTAL Khalil, MILLET Béatrice, THOUVENIN Ludovic, LE COZ Martine, MOREAU Géraldine, RIVOAL Philippe, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, FAUCHEUX Brigitte, NEVEU Cyril, GUYON Jean-Yves, RIVOAL Gwenaëlle.

Absents excusés : BUGUEL Jean-Marc (donne pouvoir à Nicolas CERVEAUX), PEU Christian (donne pouvoir à Philippe RIVOAL), JOUHIER Zofia (donne pouvoir à Khalil BETTAL) .

Absent : MARTIN Sonia

Philippe ESNAULT a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 01 juillet 2024 est adopté à 15 votes pour et 1 vote contre.

N° 24- 47 Suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique principal de 2ème classe et modification du temps de travail d'un poste non permanent d'Adjoint technique

Rapporteur : Mme MOREAU Géraldine (4ème adjointe)

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment *des articles L.313-1, L.542-1 et suivants*, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 05-17 du conseil municipal adoptée le 07/02/2017,

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 05-17 et modifié par délibération n°23-28 du conseil municipal est applicable.

Madame Moreau informe l'assemblée :

Suite au départ en retraite de l'agent de restauration, il convient de supprimer un poste permanent d'Adjoint technique principal de 2ème classe et de modifier le temps de travail du poste non permanent d'Adjoint technique créé le 28 août 2023 en le passant à 31h39 centièmes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De supprimer** un poste permanent d'Adjoint technique principal de 2ème classe
- **De modifier** le temps de travail du poste d'Adjoint technique
- **De modifier** le tableau des effectifs
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants
- **Que les dispositions** de la présente délibération prendront effet au 01/09/2024
-

N° 24-48 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : G.MOREAU (4ème adjointe)

Madame MOREAU indique que, suite à la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique principal de 2ème classe et à la modification du temps de travail d'un poste non permanent d'Adjoint technique, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs à la date du 01 septembre 2024.

Le tableau des effectifs sera mis à jour de la manière suivante :

Tableau des effectifs (au 01/09/2024)
Postes PERMANENTS

N° et date de délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Cat	Durée hebdomadaire du poste en centièmes	Durée hebdomadaire du poste en H/min	Missions (pour informations)	Poste vacant depuis	Statut (Stagiaire, Titulaire, non titulaire)	Temps de travail (TP en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE								
N°23-27 05.04.2023	Redacteur principal de 1ère classe	B	35h	35h	DGS		TITULAIRE	100%
N°23-03 09.01.2023	Attaché territorial	A	35h	35h	Comptabilité		Non titulaire	100%
N° 23-72 23/10/2023	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	35h	35h	Chargée d'accueil		TITULAIRE	100%
FILIERE TECHNIQUE								
N°19-20 28.01.2020	Adjoint technique	C	35h	35h	Agent des services techniques		TITULAIRE	100%
N°23-72 23/10/20	Adjoint technique	C	35h	35h	Agent des services techniques		STAGIAIRE	100%
N°21-86 30/09/2021	Adjoint technique	C	30h26	30h16	Agent de restauration		Non Titulaire	86.46%
FILIERE MEDICO SOCIALE								
N°118-21 20/12/2021	ATSEM principale de 2ème classe	C	30h	30h	Ecole		TITULAIRE	85.71%
N°63-17 01/09/2017	ATSEM principale de 2ème classe	C	31h	31h	Ecole		TITULAIRE	88.57%
FILIERE CULTURELLE								
N°73-19 02.12.2019	Adjoint du patrimoine	C	30h	30h	Bibliothèque		Stagiaire	85.71%
FILIERE ANIMATION								
N°23-52 26.06.2023	Animateur territorial	B	35h	35h	Directeur Enfance Jeunesse Éducation		TITULAIRE	100%
N°24-05 12/02/2024	Adjoint d'animation	C	35h	35h	Directrice adjointe Enfance Jeunesse Éducation		stagiaire	100%
N°89-14 04/11/2014	Adjoint d'animation	C	23h50	23h30	Périscolaire		Titulaire	67.14%
N°24-06 12/02/2024	Adjoint d'animation Ppal de 1ère classe	C	31h88	31h53	Périscolaire		TITULAIRE	91.08%

Tableau des effectifs
NON-PERMANENTS AU 01/09/2024

N° et date de la délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Cat	Durée hebdomadaire du poste en centièmes	Durée hebdomadaire du poste en H/min	Missions (pour informations)	Poste vacant depuis le	Statut (Stagiaire, titulaire, non titulaire)	Temps de travail (TP en %)
Filière administrative								
N°22-52 04.07.2022	Adjoint administratif	C	35h	35h	Accueil	16/11/2023	Non-titulaire	100%
Filière technique								
N°22-82 10.10.2022	Adjoint technique	C			Agent des espaces verts	31/05/2023		
N°22-87 28.11.2022	Adjoint technique	C	35h	35h	Agent des espaces verts		Non titulaire	100%
N° 24647 02/09/2024	Adjoint technique	C	31h39	31h24	Agent de restauration		Non titulaire	89.68%
Filière animation								
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C	23h35	23h21	Périscolaire		Non titulaire	66.71%
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C	27h09	27h06	Périscolaire		Non titulaire	77.40%
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C	12h84	12h51	Périscolaire		Non titulaire	36.68%
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C	20h54	20h33	Périscolaire		Non titulaire	58.68%
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C	16h56	16h34	Périscolaire		Non titulaire	47.31%
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C	9h75	9h45	Périscolaire		Non titulaire	27.86%
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C			Périscolaire		Non titulaire	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'adopter la proposition de Madame MOREAU
- De modifier le tableau des effectifs
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/09/2024

N° 24 - 49 : Espace Emploi : adhésion 2024

Rapporteur : Géraldine MOREAU (4ème adjointe)

L'association d'insertion Espace Emploi de Pacé requiert l'adhésion de la commune au titre de l'année 2024. La cotisation reste inchangée depuis plusieurs années.

Elle est de 0,20 € par habitant. La commune comptant 1819 habitants, l'adhésion s'élève à 363.80 € pour 2024.

Le conseil municipal est invité à valider l'adhésion de la commune à l'association Espace Emploi pour l'année 2024 pour un montant de 363.80 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, l'adhésion de la commune à Espace Emploi à 363.80 €.

N°24 - 50 : Autorisation signature du Maire pour les conventions concernant le «Fond métropolitain de la transition écologique et de soutien à l'investissement local»

Rapporteur : Khalil BETTAL (le Maire)

Suite au comité d'engagement du 17 avril 2024 et au vote du Bureau métropolitain du 06 juin 2024, deux projets ont été considérés comme éligibles en tant que «Petits projets de transition énergétique. Ils peuvent bénéficier d'un cofinancement à hauteur de 30 %.

Le premier projet concerne l'éclairage solaire pour le chemin de la coulée verte. Il sera co-financé à hauteur de 7 540 €.

Le second projet concerne le changement en LED de l'éclairage des bâtiments communaux. Il sera co-financé à hauteur de 14 643 €.

Ces conventions ont pour objet de verser une subvention à la commune de Parthenay de Bretagne afin de lui permettre de mener à bien ces deux projets.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer les conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

(Rapporteur : K.BETTAL , le maire)

35216 Code INSEE	Parthenay de Bretagne Commune de Parthenay de Bretagne	DM n°1 2024
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60636 : Vêtements de travail	0.00 €	280.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	0.00 €	5 130.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-618 : Divers services extérieurs	0.00 €	870.00 €	0.00 €	0.00 €
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62878 : Remboursements de frais à des tiers	0.00 €	750.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	12 530.00 €	0.00 €	0.00 €
D-633 : Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	0.00 €	232.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	3 730.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	1 751.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0.00 €	2 512.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	8 225.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65811 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00 €	1 480.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65818 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	2 570.00 €	2 360.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 570.00 €	3 840.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 589.00 €
R-73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 402.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 991.00 €
R-74111 : Dotation forfaitaire des communes	0.00 €	0.00 €	451.00 €	0.00 €
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 867.00 €
R-741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	618.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	451.00 €	4 485.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 570.00 €	24 595.00 €	451.00 €	22 476.00 €

INVESTISSEMENT				
R-10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 550.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 550.00 €
D-2051-26 : Ville connectée	0.00 €	3 750.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	3 750.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-20 : Acquisitions diverses mairie-mjc	0.00 €	8 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2156-21 : Travaux sur bâtiments communaux et équipt	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-21 : Travaux sur bâtiments communaux et équipt	0.00 €	9 030.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-25 : Aménagement et équipements sportif	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-20 : Acquisitions diverses mairie-mjc	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-20 : Acquisitions diverses mairie-mjc	0.00 €	560.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	23 490.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

35216 Code INSEE	Parthenay de Bretagne Commune de Parthenay de Bretagne	DM n°1 2024
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-27638 : Créances sur autres établissements publics	25 690.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	25 690.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	25 690.00 €	27 240.00 €	0.00 €	1 550.00 €
Total Général	23 575.00 €		23 575.00 €	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la DM N° 1 du budget communal
- D'autoriser le Maire à inscrire cette opération dans le budget

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE : la DM ;

AUTORISE : Le maire à inscrire cette opération dans le budget

N° 24 -52 Attribution du marché de fourniture en éclairage LED de l'école

(Rapporteur P.RIVOAL 5^{ème} adjoint)

M. RIVOAL rappelle au conseil municipal que les ampoules LED sont aujourd'hui les ampoules recommandées car elles consomment très peu d'électricité pour un excellent rendement lumineux et ont une durée de vie bien plus longue. Elles sont donc plus rentables. La LED est recyclable à 98%. Elle ne présente aucun risque de pollution et n'émet aucune radiation dangereuse qui pourrait nuire à l'environnement. Actuellement, les ampoules LED constituent donc la meilleure solution d'éclairage au niveau de la préservation de l'environnement. Un tube LED a une durée de vie d'environ 50 000 heures alors qu'un tube néon a une durée d'utilisation de seulement 10 000 heures. Un tube LED n'a pas besoin d'être remplacé aussi souvent qu'un tube néon et coûte beaucoup moins cher en entretien.

De plus, les néons et ampoules classiques contenant du mercure sont interdits à la vente depuis 2023. Le stock des services techniques étant épuisé, il devient impossible de remplacer les éclairages de nos bâtiments.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, dans un premier temps, de remplacer tout l'éclairage de l'école. Pour les autres bâtiments publics, le projet est déjà chiffré et fera l'objet d'un remplacement échelonné sur les prochains budgets.

Trois entreprises ont été sollicitées pour des devis :

CALVEZ à Rennes

DISTRILEC à La Chapelle des Fougeretz

REXEL à Cesson Sévigné

Deux ont répondu :

CALVEZ pour un montant global HT de 17 692.73 €

DISTRILEC pour un montant global HT de 18 709.32 €

Afin de comparer les deux fournisseurs, il faut savoir :

- la première, pour un montant moindre, fourni les réglettes et les racks, ce qui permet aux agents des services techniques de les poser plus rapidement et à la commune d'acquérir du matériel neuf.

- La deuxième propose de fournir uniquement les tubes, ce qui nécessite une intervention des agents du service technique possible mais plus longue (modification de la connectique et modification du branchement).

Monsieur RIVOAL propose , aux membres de l'assemblée, d'attribuer le marché à l'entreprise CALVEZ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'attribuer le marché à l'entreprise CALVEZ ;

D'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette attribution ;

D'inscrire les crédits correspondants au budget ;

N° 24 -53 Approbation de la charte d'utilisation de l'espace «jeux vidéo» de la Médiathèque

(Rapporteur P.RIVOAL 5^{ème} adjoint)

Monsieur RIVOAL soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le projet de charte rédigée par le Médiathécaire.

Monsieur RIVOAL informe les membres que cette charte vise à réglementer l'utilisation de l'espace «jeux vidéo» de la médiathèque.

Elle est nécessaire afin de permettre aux jeunes et aux autres utilisateurs de cohabiter en toute quiétude. La charte devra être signée conjointement par le jeune et par les représentants légaux.

Sur proposition de Monsieur RIVOAL ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE ET ADOPTE la charte.

N°24-54 : Autorisation signature pour le camp d'été 2024

Rapporteur : Khalil BETTAL (le Maire)

Le camp d'été de «l'Espace jeunes» a eu lieu au centre nature de Santec, dans le finistère. Ce séjour était organisé par «Rêves de mer».

Les jeunes sont partis du lundi 22 juillet au vendredi 26 juillet, pour 5 jours et 4 nuits.

Ils étaient 32 accompagnés de 4 encadrants de Parthenay de Bretagne (dont 1 diplômé BAFA surveillant de baignade).

Le contrat comprenait : l'hébergement, la pension complète et 4 activités nautiques encadrées.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer la facture du camp d'été 2024 pour un montant TTC de 10 082,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la facture de 10 082,80 € .

La séance est levée à 21h10

BETTAL Khalil	ESNAULT Philippe
	